

**REFUSONS LE RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS  
REVENDIQUONS\* LE RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS TITULAIRES  
DÉFENDONS L'ÉCOLE PUBLIQUE LAÏQUE  
DE LA MATERNELLE A L'UNIVERSITÉ**

\* Le Snudi FO 44 revendique 250 POSTES STATUTAIREs

**Petit problème de mathématiques (niveau CE1)**

Pourquoi le DASEN de Loire Atlantique prévoit-il d'embaucher 80 contractuels à ½ temps ?

**questions subsidiaires (niveau ENA) :**

calculer les économies au niveau national pour le ministère  
en 2016 avec 2 400 contractuels, en 2017 avec 3 000 contractuels, en 2018 avec 5 000 contractuels  
en 2019 avec **25 000 contractuels ?(projet\*)**

**1- Pour faire face à la situation imposée par le ministère dans le 1er degré en Loire Atlantique. :**

MOINS	145 départs en retraite
PLUS	42 Équivalents Temps Pleins (84 PES à ½ temps dans les classes au lieu 220 en 2017)
PLUS	67 Équivalents Temps Pleins (dotation budgétaire 2018 pour le 44)

=

MOINS	36 Équivalents Temps Pleins
-------	-----------------------------

**Alors qu'une 100 aine d'élèves supplémentaires est attendue pour septembre  
D'où l'embauche de 70 / 80 contractuels à ½ temps (payés 800 € ?)**

**2- Pour répondre à une exigence du Ministère :**

Le 12 juin le Conseil des ministres a arrêté la politique gouvernementale pour la Fonction publique en annonçant "*l'élargissement du recours au contrat, avec comme ambition :*

- *d'adapter les recrutements aux besoins,*
- *d'assouplir les contraintes qui pèsent sur les employeurs... dans leurs choix de recrutement,*
- *de favoriser les mobilités entre secteurs public et privé".*

**Le ministère a donc :**

- interdit au DASEN de recruter sur liste complémentaire pour pourvoir aux vacances d'emplois qu'il a provoqué (pour ne avoir à les titulariser l'année suivante)
- limité le nombre d'INEAT à 7 (pour ne pas déstabiliser les autres départements)

**On ne saurait plus clairement annoncer une préférence pour le recrutement au contrat sur le concours** (alors qu'il n'y a dans le 44 ni crise du recrutement ni « fuite » de Titulaires )

**3- Pour obéir à la Cour des Comptes et suivre le rapport de l'OCDE du 11 juin 2018**

Ces 2 « instances » exigent «une période obligatoire et étendue d'expériences pratiques pendant la formation »

**En Nov-langue « expérience pratique » = « Contractuels » (càd l'inverse du statut d'élève professeur)**

Le schéma retenu serait une admissibilité en 3ème année de Licence suivie d'un envoi sur le terrain, afin de «sélectionner ceux des admissibles qui présentent les meilleures aptitudes et la plus forte motivation ... »

\* Chaque année, près de 25 000 postes sont ouverts aux concours.

La professionnalisation signifie que ces 25 000 recrutés potentiels seront pendant deux ans sans statut, ni fonctionnaires stagiaires, ni élèves-professeurs sous statut. Ils seront apprentis-professeurs, sans garantie d'admission, jetables à tout moment.

**RÉPONSE PROBLÈME POSÉ :**

**Pétition et Mobilisation pour s'opposer au recrutement de CONTRACTUELS**